



AMBASSADE EN TURQUIE

EMBASSY IN TURKEY

N° **000333** /C/ACT/DS₁NE

Ankara, le

26 JUL 2021

COMMUNIQUE

A l'Attention des Membres de la Communauté Camerounaise de Turquie

L'Ambassade de la République du Cameroun en République de Turquie porte à la connaissance des Membres de la Communauté Camerounaise de Turquie, qu'en application du Décret N° 2021/347 du 14 juin 2021 portant conditions d'établissement des passeports biométriques, la nouvelle procédure pour l'obtention du passeport biométrique ordinaire se décline en 4 (quatre) étapes ci-après :

A- 1^{ère} ETAPE : PRE-ENROLEMENT EN LIGNE

Le demandeur du passeport biométrique camerounais devra procéder à l'ouverture en ligne de son dossier à partir d'un téléphone portable ou d'un ordinateur et suivre les instructions contenues dans la fiche technique ci-jointe. La demande se fait aux adresses suivantes : <https://www.passcam.cm> ou www.dgsn.cm et le demandeur devra s'acquitter de la somme de 110.000 Fcfa, soit 168 euros à payer en ligne en suivant les indications portées aux adresses mails susmentionnées, via Yoomee, MTN Mobile Money, Orange Money, Express Union ou carte de crédit. Au terme de cette procédure, le postulant doit imprimer la fiche d'informations qui constitue une des pièces qu'il présentera à l'Ambassade lors de l'enrôlement physique.

B- 2^{ème} ETAPE : ENROLEMENT PHYSIQUE A L'AMBASSADE

Le demandeur se présente à l'Ambassade muni de la fiche d'informations et des pièces justificatives notamment, la copie d'acte de naissance, la copie de la carte nationale d'identité, la photocopie de l'ancien passeport, une autorisation parentale pour les enfants mineurs et une demande de légalisation, accompagnées des originaux desdites pièces. Une fois à l'Ambassade, les services compétents procèdent à la prise des paramètres du postulant (photos, empreintes digitales, taille et signature). Il y a lieu de souligner que le demandeur devra s'acquitter des frais de timbre relatifs à la légalisation des documents.

C- 3^{ème} ETAPE : PRODUCTION DU PASSEPORT

Une fois la phase d'enrôlement physique terminée, le passeport est produit en 48h par le Centre National de Production des passeports à Yaoundé. En cas de rejet du dossier, le demandeur est informé par mail ou sms.

D- 4^{ème} ETAPE : RETRAIT DU PASSEPORT

Le demandeur est informé par mail ou sms dès que son passeport est produit afin de se rendre à l'Ambassade pour le retrait dudit passeport. Il convient de souligner que le retrait du passeport peut également se faire par une tierce personne sur présentation d'une procuration dûment légalisée.

Le Poste Diplomatique saisit cette occasion pour remercier les Membres de la Communauté Camerounaise de Turquie pour leur franche collaboration et les rassure que les appareils pour les opérations d'enrôlement physique sont en cours d'installation au sein de l'Ambassade à Ankara et seront opérationnels dans un délai très bref.

Copie: MINREX (ATR)



Victor TCHATCHOUWO
Ambassadeur